

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe BENAC

Présents : 9

Présents : Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Gilbert HEREIL, Serge LANGLES, David RIVIERE, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Muriel RENOUE par Anne SOLEILHAVOUP

Contre: 0

Excusés: Carole DUGOUCHET

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Anne SOLEILHAVOUP

Objet: Motion pour une meilleure desserte et le désenclavement ferroviaire du Lot - 2022_4_5

Considérant la motion du Conseil Départemental du Lot relative à la desserte et au désenclavement ferroviaire, adoptée à l'unanimité lors de sa session du 14 novembre 2022 ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'adopter la même motion.

Dans le contexte écologique, social, politique et géopolitique actuel, les conseillers communautaires réaffirment une fois de plus leur engagement total et résolu en faveur du développement du train, lequel émet neuf fois moins de gaz à effet de serre que la route et consomme six fois moins d'énergie.

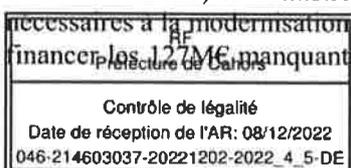
Le Lot mérite le respect ! Les élus communautaires déplorent qu'un certain nombre d'engagements pris en faveur du désenclavement ferroviaire du Lot ne soient pas mis en œuvre par le Gouvernement et son opérateur.

1) Nous réclamons le maintien de l'unicité de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

Les élus demandent à l'Etat d'investir uniformément sur toutes les sections de la ligne POLT. Il n'est pas acceptable qu'un territoire peuplé comme Saint-Etienne ou Grenoble soit abandonné par le Gouvernement. Afin de garantir une égalité de traitement entre tous les citoyens, les investissements réalisés sur la ligne ne doivent pas se concentrer sur les tronçons jugés « les plus rentables ». A cet égard, le Département se tient à la disposition de la SNCF et des différentes parties prenantes pour développer le fret, ce qui permettra indéniablement de « rentabiliser » l'entretien des voies.

2) Nous exigeons que les engagements pris en matière de modernisation de la ligne POLT soient tenus.

Le 3 mars 2021, le Ministre des transports confirmait que les deux tiers des 385 millions d'euros nécessaires à la modernisation de la ligne seraient pris en charge par l'Etat. Quid des 33% restants ? Pour financer les 127 M€ manquants, les quatre Régions traversées par la ligne POLT ont été sollicitées. Une



fois de plus, force est de constater que les collectivités locales sont prises en otage par le Gouvernement qui n'assume pas l'entretien de son patrimoine ferroviaire. A ce jour, seule la Région Occitanie a confirmé un cofinancement de 10M€. Nous demandons au Gouvernement et à la Préfète coordinatrice de la ligne POLT d'agir pour sortir de cette impasse. La modernisation ne peut plus attendre.

3) Nous refusons une desserte du Lot au rabais.

Un train Intercités sur deux au départ de Paris s'arrête à Brive et ne dessert ni Souillac, ni Gourdon, ni Cahors. Cette situation, qui s'ajoute aux annulations dont la SNCF est responsable, est, à l'heure de la crise énergétique et du nécessaire report modal, inacceptable. Nous demandons que les dix trains Intercités qui partent quotidiennement de Paris desservent le Lot et poursuivent leur trajet jusqu'à Toulouse.

La ligne POLT est notre priorité. Nous nous opposerons à toute initiative qui compromettrait son avenir.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal adopte la présente motion.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Anne SOLEILHAVOUP

A Soleilhavoup



Le Maire

Christophe BENAC

Christophe Benac



Publié sur le site de la commune le : 16/12/2022

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/12/2022
et publié ou notifié
le 16/12/2022

RF Préfecture de Cahors
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/12/2022 046-214603037-20221202-2022_4_5-DE